Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-514279843-20261005-2026-21-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 05 octobre à 09h45, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive, Place Jean Charbonnel, 19100 BRIVE - salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 septembre 2026.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente
CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHE**, Président (suppléant de M. GINESTE)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice- Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : **2026-21 _ DM3 – Virements de crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement**

RAPPORTEUR : **Monsieur Julien BOUNIE, Président**

Le Conseil d'Administration sur proposition du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	COMPTES	MONTANTS (€)
DEPENSES-FONCTIONNEMENT		**268 468,00**
Marché Sûreté	6182(011)	+ 60 000,00
Formation professionnelle	6183(011)	- 20 000,00
Intérêts des autres dettes	6618(66)	- 40 000,00
Subvention de fonctionnement versées	6553(65)	+ 208 468,00
Autres charges en lien avec un évènement majeur et inhabituel	678(67)	- 208 468,00
DEPENSES-INVESTISSEMENT		**22 604,38**
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.		
Concessions et droits assimilés	2051(20)	- 17 604,38
Autres immobilisations incorporelles	2088(20)	- 5 000,00
Autres immobilisations corporelles	2188(21)	+ 22 604,38

Cette délibération est soumise à votre approbation.

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

Nombre de membres en exercice :		8	**Adopté à l'unanimité**
Nombre de membres présents :		7	
Nombre de suffrages exprimés :		7	
Votes :	Pour :	7	
	Contre :	0	
	Abstention :	0	

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/10/2026
Publiée et notifiée le 05/10/2026
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.